



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/CONF.167/PC/L.16
11 mars 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ PRÉPARATOIRE DE LA CONFÉRENCE
MONDIALE SUR LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES
EN DÉVELOPPEMENT

Reprise de la première session
7-11 mars 1994
Point 3 a) de l'ordre du jour

EXAMEN DES PLANS ET PROGRAMMES VISANT À CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT ET À L'UTILISATION DE LEURS RESSOURCES MARINES ET CÔTIÈRES, EN PRÉSERVANT LEUR BIODIVERSITÉ AINSI QU'EN RÉPONDANT AUX BESOINS ESSENTIELS DES POPULATIONS INSULAIRES ET EN AMÉLIORANT LA QUALITÉ DE LEUR VIE, ET DES MESURES DEVANT PERMETTRE AUX PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT DE FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS ÉCOLOGIQUES DE FAÇON EFFICACE, NOVATRICE ET DURABLE AINSI QUE D'EN TEMPÉRER LES EFFETS ET DE RÉDUIRE LES MENACES QUI PÈSENT SUR LES RESSOURCES MARINES ET CÔTIÈRES : PROJET DE PROGRAMME D'ACTION EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT

Projet de décision présenté par le Président et le Bureau
du Comité préparatoire

Projet de programme d'action en faveur du développement durable
des petits États insulaires en développement

Le Comité préparatoire prie le Secrétaire général de transmettre à la Conférence, pour examen et suite à donner, le projet de programme d'action en faveur du développement durable des petits États insulaires en développement, tel qu'il a été modifié à la reprise de la première session du Comité préparatoire.
